



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 11 JUILLET 2022 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président

Absent(s) excusé(s) :

Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Roland PY - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe responsable des projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 27 juin 2022

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2022

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Congés de Benoit JIMENEZ - Délégation de signature

Benoit JIMENEZ donne délégation de signature à Marie-Claude CALAS pendant la période du 5 août au 26 août inclus.

Procédures juridiques

Adhésion à un service de santé au travail

Célia DUBERTRAND rappelle que suite au départ à la retraite du docteur CRIQUI, le CIG n'est pas en mesure d'assurer le service de médecine préventive pour une durée indéterminée. Il est donc proposé d'adhérer à un service de santé au travail.

Benoit JIMENEZ indique que la commune de GARGES-LÈS-GONESSE est confrontée aux mêmes difficultés que le Syndicat, et ajoute que des discussions sont en cours entre la commune de GARGES-LÈS-GONESSE et un centre de santé qui devrait prochainement s'installer sur la commune.

Il est ainsi envisagé la signature d'une convention de partenariat entre la commune et le centre de santé afin que les missions relevant de la médecine du travail puissent être assurées.

Éric CHANAL va prendre l'attache du Directeur Général des Services de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE.

Foncier

Signature d'un acte de constitution de servitude de passage de canalisations d'eaux usées sur la parcelle cadastrée section AC n° 56 appartenant à la commune de SAINT-WITZ

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet acte.

Dépôt d'un dossier d'acquisition de la parcelle cadastrée ZR n° 11 sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE, dans le cadre d'un appel à projet lancé par la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) dans le cadre de l'opération n° 495

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

Autorisation donnée au Président du SIAH d'acquérir des parcelles dans le cadre de l'opération n° 495 sur le territoire de la commune de LE THILLAY

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ces acquisitions.

Autorisation donnée au Président du SIAH d'acquérir des parcelles dans le cadre de l'opération n° 465B sur le territoire de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ces acquisitions.

Autorisation donnée au Président du SIAH d'acquérir des parcelles dans le cadre de l'opération n° 489D sur le territoire des communes d'ARNOUVILLE et de BONNEUIL-EN-FRANCE

Après exposé par Déborah TANGUY qui précise que 84 parcelles sont concernées, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ces acquisitions.

Ces opérations pourront être subventionnées à hauteur de 80 %.

Attribution de marchés publics :

Attribution du marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue de Miraville sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° SARC118)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué au groupement d'entreprises VOTP/BARRIQUAND pour un montant de 575 254,70 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Demande de subvention et/ou définition de critères de marchés publics :

Critères de sélection et demande de subvention pour le marché public relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement Rue de la Meunerie sur le territoire de la commune de LE MESNIL-AUBRY (Opération n° MESN144)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Critères de sélection et demande de subvention pour le marché public relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue Daniel Panquin et la Rue Maurice Berteaux sur le territoire de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE (Opération n° GARG172)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Critères de sélection et demande de subvention pour le marché public relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue de la Gare sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° EZAN520)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Critères de sélection et demande de subvention pour le marché public relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement des Avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la Rue des Écoles sur le territoire de la commune de LE THILLAY (Opération n° 482IB)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Proposition de courrier à adresser aux communes concernées pour la prise en charge de l'enlèvement des déchets sur le site de Val Leroy et projet de convention pour la rétrocession des barrières

Célia DUBERTRAND rappelle que la première phase consacrée à l'enlèvement des déchets s'est accompagnée de la rédaction de conventions de maîtrise d'ouvrage mandatée entre le SIAH et les communes de BOUQUEVAL, GONESSE et GOUSSAINVILLE. Suite à l'achèvement de cette première phase, un appel de fond va être opéré auprès des trois communes afin de procéder au remboursement du solde des avances effectuées par le SIAH.

L'opération de suppression de dépôts sauvages s'est également traduite par la sécurisation du site avec la mise en place de trois barrières de sécurité. Dans ce contexte, un projet de convention de maîtrise d'ouvrage mandatée va également être soumis aux trois communes.

Point sur les travaux de réhabilitation du dalot du Petit Rosne sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° 514)

Déborah TANGUY informe les membres du Bureau que les services de la commune ont été avisés par courriel du lancement du marché, dans le respect du planning élaboré. Le SIAH est toujours dans l'attente d'un retour de la part des services de la commune.

ASSAINISSEMENT

Point sur les échanges concernant la rétrocession des réseaux d'assainissement concernant le projet du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des quartiers Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL

Déborah TANGUY indique qu'une réunion entre le SIAH, Grand Paris Aménagement et VILLIERS-LE-BEL a porté sur le projet du NPNRU. Dans le cadre de ces échanges, le SIAH a rappelé que, préalablement à la rétrocession des réseaux, l'ensemble des logements doivent être mis en conformité du point de vue du caractère séparatif des réseaux. Par ailleurs le SIAH doit obtenir la garantie que ses équipes auront accès à l'ensemble des réseaux 24h/24 sans condition.

Selon Grand Paris Aménagement, les mises en conformité seront difficilement réalisables avant la rétrocession des réseaux.

Maurice MAQUIN considère que la temporalité du projet nécessite peut-être des ajustements. Les rétrocessions concernent à 90 % des bailleurs sociaux importants. Dans ce contexte, une note juridique doit être rédigée par Grand Paris Aménagement à destination du Syndicat afin d'apporter des précisions quant à la procédure de rétrocession et ses impacts en termes de patrimoine.

Éric CHANAL estime que les études de diagnostic doivent être engagées rapidement.

Proposition de courrier à adresser à l'entreprise TERSEN dans le cadre du marché public relatif à des travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées intercommunal de la Rue du Lavoir Philibert, l'Allée du Chemin Vert et la Rue de l'Ouest sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° DOM506)

Déborah TANGUY rappelle que ce sujet a été évoqué lors d'un précédent Bureau. Un ordre de service portant sur l'application de pénalités de retard a été envoyé à l'entreprise TERSEN. Cette dernière a transmis en retour un mémoire de réclamation d'un montant de 198,6 K€. Le Syndicat ne peut donner une suite favorable à ces réclamations pour différentes raisons, stipulées dans ce courrier.

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

Clés de répartition pour le SIAH du financement du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que trois scénarios de financement ont été étudiés par les participants à la réunion qui s'est tenue le 4 juillet. La participation du SIAH au financement de la structure porteuse est ainsi estimée entre 60 K€ et 74 K€ en fonction de l'option retenue.

Les besoins en financement via les cotisations du futur syndicat porteur du SAGE CEVM sont évalués à 358,5 K€ par an en moyenne.

Éric CHANAL précise que des scénarios complémentaires vont être conduits durant la période estivale.

Benoit JIMENEZ ajoute que cette réunion a porté essentiellement sur la rédaction des statuts de la future structure porteuse, les clés de répartition dans le cadre du financement ainsi que les modalités de gouvernance. Le principe d'une présidence tournante entre les trois structures porteuses initiales a par ailleurs été proposé et acté.

RESSOURCES HUMAINES

Retour sur les réunions CT et CHSCT du lundi 4 juillet 2022

Christiane AKNOUCHE énonce les ordres du jour respectifs des deux instances qui se sont tenues le 4 juillet 2022, et souligne que les sujets inscrits en CT et CHSCT sont toujours étudiés préalablement avec les représentants du personnel, favorisant ainsi des échanges constructifs.

Le CHSCT s'est conclu par une visite du bâtiment administratif au cours de laquelle les agents ont exprimé leur satisfaction quant à leurs conditions de travail.

COMMUNICATION

Courrier du Comité d'Expansion Économique du Val d'Oise (CEEVO)

Éric CHANAL rappelle la teneur du courrier qui porte sur le lancement par le CEEVO d'un nouveau format pour son magazine économique destinés aux dirigeants d'entreprises et leaders d'opinions institutionnelles du département du VAL D'OISE et de la région Île-de-France.

Le Bureau ne souhaite pas utiliser ce vecteur d'information.

Fin de la réunion de bureau à 11h05

Prochaine réunion de bureau lundi 05 septembre 2022 à 9h30